AVIS DE RADIATION

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC
DOSSIER 01-2010-02

AVIS est par la présente donné qu'Éric ASSELIN, autrefois administrateur agréé (permis 44400) à Québec, a été reconnu coupable par le conseil de discipline de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec des infractions qui lui était reprochées soit :

1. *Au cours de la période de mars 2002 au 27 septembre 2004, a commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en participant à la fabrication de faux documents de revenus lors de la préparation des états financiers pour les années 2002, 2003 et 2004 de Norbourg Services Financiers inc., devenue en 2003 Norbourg gestion d'Actifs inc., une des entités sous la gouverne de Vincent Lacroix et du Groupe Norbourg, dans le but de masquer la situation financière réelle de l'entreprise, le tout contrevenant à l'article 3.02.01 remplacé à compter du 27 mars 2003 par l'article 12 du* Code de déontologie des Administrateurs Agréés*.*
2. *Au cours de la période de mars 2002 à février 2005, a commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, par acte ou omission, en facilitant la préparation et la transmission par Vincent Lacroix de faux documents à l'Autorité des marchés Financiers dans le but de justifier de fausses facturations, le tout contrairement à l'article 3.02.01 remplacé à compter du 27 mars 2003 par l'article 12 du* Code de déontologie des Administrateurs Agréés*.*

Le 25 novembre 2011, le conseil de discipline de l'Ordre a imposé à Éric ASSELIN une période de radiation temporaire de dix (10) ans, et ce, sur chacun des chefs de la plainte. Ces périodes de radiation doivent être purgées concurremment.

La décision du conseil étant exécutoire le 31e jour de sa communication à l'intimé, AVIS est donc donné qu'Éric ASSELIN est radié de façon temporaire du Tableau de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec depuis le 30 décembre 2011.

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 3 janvier 2012.

Me Nicolas Handfield, notaire
Secrétaire adjoint du conseil de discipline